

État des sommes dues par EDF au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité

- ✓ Vu le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002
- ✓ Vue la délibération du conseil municipal du(ou décision du maire du ...)

Population : habitants, issue du recensement de la population totale applicable à compter du 1er janvier 2016.

Redevance :(Inscrire ici la formule.....soit : € ... et le résultat de son calcul, en rappelant que le montant arrêté tient compte d'une part des taux d'évolution de l'indice ingénierie au cours des périodes 2016 à 2002, **soit un taux de revalorisation de la redevance égal à 28,96 % pour 2016 par rapport aux valeurs mentionnées au décret n° 2002-409 du 26 mars 2002, d'autre part de la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche conformément à l'article L 2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques).**

Arrêté le présent état des sommes dues à la somme de :.....€.

A, le2016

Le Maire